



**PROCES VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE
L'AGENCE REGIONALE DE LA
BIODIVERSITE DES ÎLES DE
GUADELOUPE
DU 01 MARS 2024**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE
L'AGENCE REGIONALE DE LA
BIODIVERSITE DES ÎLES DE
GUADELOUPE
DU 01 MARS 2024**

Le 1^{er} mars de l'an deux mille vingt-quatre, à huit heures trente, les membres du conseil d'administration (CA) de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe (ARB-IG) se sont réunis, sous la présidence de Madame Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, présidente de l'ARB-IG, pour la première réunion de l'année du conseil d'administration à laquelle ils ont été convoqué par courrier, en date 20 février 2024.

Conformément au règlement d'intérieur, la réunion se tient en format mixte (présentiel et visioconférence)

Quorum

- Les membres titulaires présents et prenant part aux votes : 12
- Les membres suppléants présents et prenant part aux votes : 4
- Les membres titulaires absents excusés : 0
- Les membres ayant reçu un mandat de représentation : 0
- Autres participants à la réunion ne prenant pas part au vote : 4
 - Kanell AMBROISE, Responsable du pôle d'appui aux acteurs de l'ARB-IG
 - Annie-Claude COLAS, Assistante administrative et financière
 - Catherine HERMANT, Responsable du pôle observatoire régional de la biodiversité à l'ARB-IG,
 - Francine GARNIER ARBAU, Directrice environnement et cadre de vie à la Région Guadeloupe

Le conseil d'administration peut valablement délibérer car les conditions sont réunies et le quorum est atteint.

Le secrétariat administratif est assuré par l'assistante administrative.

La Présidente, Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, préside le CA.

La Présidente présente alors l'ordre du jour :

Point pour information :


1. Présentation de la situation de la direction de l'ARBIG. Mise en place d'une direction par intérim et de la délégation de signature du directeur de l'agence.

Points pour délibération :

2. Approbation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2024
3. Approbation de la demande de financement au Fonds Outre-Mer
4. Délibération pour intérim en cas de vacation de la direction de l'ARB-IG

Points pour information :

5. Récapitulatif des conventions et engagements passés par le directeur de l'ARB-IG depuis le CA du 06 décembre 2023
6. Point d'information sur l'évolution statutaires de l'ARB-IG



7. Informations sur la conférence des parties (COP) pour la planification de la transition écologique dans l'archipel de la Guadeloupe

8. Calendrier des prochains CA pour l'année 2024

Questions diverses

Point 1 : Présentation de la situation de la direction de l'ARBIG. Mise en place d'une direction par intérim et de la délégation de signature du directeur de l'agence.

La Présidente présente la situation actuelle de l'agence, à savoir le départ en congé maladie du directeur de l'ARB-IG M. DIAZ depuis le 9 février 2024. Elle explique qu'une délégation de signature a pu être mise en place, à l'attention de Mme Kanell AMBROISE, responsable du pôle « ingénierie de projets et appui aux collectivités ». Cette dernière ayant déjà occupé la fonction de directrice par intérim de l'ARB-IG entre 2022 et 2023. Cette délégation n'a pas été faite avant le départ en congé maladie de M. DIAZ malgré les nombreuses relances de la Présidente concernant sa mise en place. Elle explique enfin que c'est pour éviter de se retrouver à nouveau dans cette situation que la délibération n°2024-03 concernant la mise en place d'un intérim en cas de vacance de la direction est soumise au vote des administrateurs lors de ce CA.

Mme PENCHARD demande si le travail de mise en place d'un intérim en cas de vacance de la direction n'avait pas déjà été fait lors du CA du 7 décembre 2022.

La Présidente informe que le contexte était différent, car Mme ROCH-BERGOPSOM quittait ensuite la structure au 1^{er} février 2023, ce qui n'est pas le cas de M. DIAZ. Ainsi, les délibérations ne sont pas valables pour cette situation.

Mme AMBROISE informe que Mme SENE a formulé une alerte concernant la délibération n°2024-03 actant de la mise en place d'un intérim en cas de vacance de la direction. En effet, cette dernière n'est pas certaine que la Présidente du CA puisse nommer un agent pour assurer cette mission, si le directeur ne l'a pas fait. Elle craint ainsi que la délibération soit retoquée par le contrôle de légalité. Mme AMBROISE en a donc informé le cabinet STRATORIAL qui a répondu que la formulation de la délibération est celle qui se rapproche le plus du texte de nomination du directeur de plein exercice prévu par le CGCT. Le cabinet indique que cette dernière peut en effet être retoquée, mais que nous n'avons pas d'autres solutions à disposition.

La Présidente rajoute que cette délibération sera transitoire jusqu'à l'adoption des nouveaux statuts qui obligent la direction à mettre en place une délégation de signature.

Mme PENCHARD se demande si, comme pour les établissements publics d'État, il n'y a pas une directive obligeant la direction à mettre une délégation en place.

La Présidente indique que non, d'où l'intégration dans les nouveaux statuts.

Mme SENE complète en indiquant que seuls les établissements publics d'État sont soumis à cette directive. Elle propose aussi que soit intégrée directement dans la fiche de poste de Mme AMBROISE, qui serait ensuite validée en CA, la notion de délégation en cas de vacance de la direction. Elle pense qu'un risque de recours pour excès de pouvoir existe au vu de la formulation actuelle de la délibération soumise au vote.

La Présidente informe que le problème avec cette solution est qu'en cas de congés de Mme AMBROISE, ou d'absence pour tout autre motif, alors l'intérim de la direction ne pourrait être assumée et on se retrouverait à nouveau dans une situation compliquée. D'où la délibération proposée. Elle propose que nous passions au point suivant et reprenions les débats lors du point 4.

Point N°2 : Approbation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2024

La Présidente laisse la parole à Madame Kanell AMBROISE.

Mme AMBROISE présente la situation de l'ARBIG à la fin de l'année 2023. D'un point de vue opérationnel :

Point n°02 : Débat d'orientations budgétaires (pour délibération)



Situation à la fin de l'année 2023

Niveau opérationnel

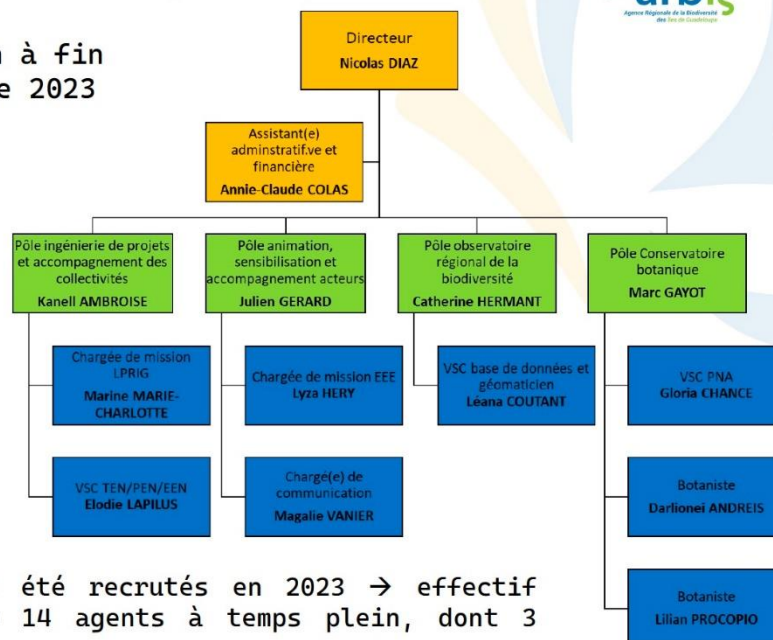
- Lancement opérationnel des projets dont l'appel à candidatures « Territoire Engagé pour la Nature » ou des événements de sensibilisation (projection de films, formation pour les aires éducatives, etc.) ;
- Déménagement et installation à la villa NIRIN, à Gourbeyre ;
- Recrutement de 9 agents, de statuts différents, et intégration de ces derniers ;
- Dépôt de lettres d'engagement sollicitant l'appui FEDER pour les dossiers principaux portés par l'agence, en attente de l'ouverture retardée de l'instruction. 6 de ces projets ont été présentés au CA du 6 décembre 2023.

Au niveau des ressources humaines, l'ARBIG est maintenant composée de 14 agents.

Point n°02 : Débat d'orientations budgétaires (pour délibération)



Situation à fin à l'année 2023



Niveau RH

9 agents ont été recrutés en 2023 → effectif total est de 14 agents à temps plein, dont 3 VSC.

D'un point de vue financier, les dépenses 2023 s'établissent de la manière suivante :

SECTION	DEPENSES	PREVU	REALISE	TAUX
Investissement				
	Opérations patrimoniales	37 400 €	37 281,90 €	99,7%
	Immobilisations corporelles	72 200 €	36 013,08 €	49,9%
	Total section investissement	380 963,48 €	78 294,98 €	20,6%
Fonctionnement				
	Charges à caractère général	432 584 €	319 066,51 €	73,8%
	Charges de personnels et frais assimilés	733 509 €	507 052,14 €	69,1%
	Virement à la section d'investissement	244 253 €	-	
	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 000 €	16 440,55 €	82,2%
	Autres charges de gestion courante	21 000 €	12 783,42 €	60,9%
	Total section fonctionnement	1 451 346 €	855 342,62 €	58,9%
TOTAL DES DEPENSES SUR L'ANNEE 2022		1 832 309,60 €	933 638 €	51,0%

Mme PENCHARD indique qu'il y a une erreur dans les dépenses d'investissement. En effet, la somme des opérations patrimoniales et des immobilisations corporelles n'est pas égale à 380 963,48€.

Mme AMBROISE confirme qu'il y a une erreur. Les dépenses réelles sont indiquées, mais la somme totale comprend également les opérations d'ordre, ce qui entraîne une incohérence.

Mme AMBROISE enchaîne ensuite sur les autres aspects financiers et explique que le résultat de l'exercice est négatif compte tenu des frais avancés pour le FEDER.

Point n°02 : Débat d'orientations budgétaires (pour délibération)



Niveau financier

Quelques informations :

- Le FEDER n'a ouvert qu'en fin d'année 2023, avec un premier CRUP prévu fin février 2024
- Le résultat de l'exercice en fonctionnement est déficitaire : -130 190,28€ → *Résultat logique au vu des frais avancés pour les dossiers FEDER (358 878€)*
- Les charges de personnels représentent 54% des dépenses sur l'année 2023. *Pour rappel, en 2022, elle représentaient 61% → Preuve de la montée en puissance opérationnelle de la structure*

→ Résultat reporté sur 2024 : 606 095,31€ (en cours de confirmation)

Mme SENE demande si les dépenses 2023 sont officiellement éligibles.

Mme AMBROISE répond que les dossiers ne sont pas encore passés en CRUP, mais que des échanges ont eu lieu avec le service instructeur qui confirme l'éligibilité des dossiers. En effet, le DOMO, document opérationnel, doit être modifié afin de prendre en compte les dépenses de personnels et cela sera fait lors du comité de suivi du 15 mars. De ce fait, les dossiers FEDER de l'ARBIG, notamment LPRIG, passeront au CRUP de mars. Aussi, des lettres de pré-dépôt envoyées en 2023 au service instructeur rendent les dépenses 2023 éligibles au remboursement.

La Présidente confirme que des échanges réguliers sont réalisés avec le service instructeur et que chaque responsable de pôle suit attentivement l'évolution des dossiers.

Mme AMBROISE poursuit sur la feuille de route 2024, en présentant d'abord le renforcement prévu au niveau administratif avec l'arrivée de 2 nouveaux agents.

Point n°02 : Débat d'orientations budgétaires (pour délibération)



Feuille de route 2024

Au niveau administratif

- Renforcement de la gouvernance en cours
(*évolution statutaire notamment. Cf. point n°6*)
- Renforcement du pôle administratif :
 - Recrutement en cours d'un.e assistant.e administratif.ve
 - Recrutement d'un.e ingénieur projet spécialisé.e sur la gestion des dossiers de subventions européennes (*pris en charge par le FOM. Cf. point 3*)

Mme AMBROISE rappelle ensuite les 6 projets FEDER qui ont été validés lors du CA du 6 décembre 2023 et qui ont, pour la plupart, été déposés, à savoir :

- La planète revisitée des îles de Guadeloupe,
- L'animation des réseaux de la biodiversité,
- Sensibilisation à la protection de la biodiversité,
- Observatoire régional de la biodiversité : collecte, valorisation, diffusion des données
- Dispositifs engagés pour la nature
- Préfiguration d'un conservatoire botanique pour la Guadeloupe

Concernant le projet « La planète revisitée des îles de Guadeloupe », les montants financiers sont les suivants :

**Point n°02 : Débat d'orientations
budgétaires (pour délibération)**



*Au niveau opérationnel : Pôle Ingénierie de projet-Appui
aux collectivités*

1. Projet « La planète revisitée des îles de Guadeloupe »

• **Dépenses :**

- Coût total du projet (ARBIG + MNHN) : 1 869 598,14€
- Coût pour l'ARBIG : 922 488€
- Dont dépenses sur 2024 : 716 930,86€

• **Recettes prévisionnelles :**

- FEDER : 1 589 158,42€
- Recettes (mécénat et soutiens publics) validées : 200 000€
- Recettes (mécénat et soutiens publics) en cours : 150 000€

Mme AMBROISE explique que les recettes validées s'élèvent maintenant à 220 000€.

La Présidente indique que si les recettes en cours sont validées, ce sont 350 000€ qui ont été collectés, en plus du FEDER, pour venir en soutien de ce projet.

Mme AMBROISE enchaîne sur la présentation du projet « dispositifs engagés pour la nature ». Elle explique notamment que la territorialisation du dispositif « Entreprises Engagées pour la Nature » est en cours avec l'OFB.

Point n°02 : Débat d'orientations budgétaires (pour délibération)



Au niveau opérationnel : Pôle Ingénierie de projet-Appui aux collectivités

2. Projet « Dispositifs engagés pour la nature »

- Année 2023 :
 - Reconnaissance de 8 lauréats TEN et 4 territoires « en démarche »
- Année 2024 :
 - Diverses animations prévues : ateliers, formations ou encore visites de terrain (Biodiv'Tour)
 - Organisation de « La nuit de la biodiversité » 2,
 - Lancement de la communication autour du label « entreprises engagées pour la nature » → Animation locale prévue comme pour TEN
- **Dépenses 2024**
 - Dépenses liées à l'animation et à la communication : 38 748€

M. BARTHELAT confirme la démarche qui est en cours.

Mme SENE espère que des moyens seront mis sur la table par l'OFB.

Mme AMBROISE présente le projet « sensibilisation du grand public et des scolaires » qui comprend les actions suivantes :

Point n°02 : Débat d'orientations budgétaires (pour délibération)



Au niveau opérationnel : Pôle Animation, sensibilisation et communication

1. Projet « sensibilisation du grand public et des scolaires à la biodiversité »

Grand public

- Campagne de communication sur les coraux, avec les partenaires,
- Co-construction d'une émission de télé « C'est naturel »,
- Conférence scientifique grand public (*prévue le 22 mai*)
- Conception et productions d'outils de sensibilisation,
- Lancement d'un COFIL « culture(s) et biodiversité »
- Développement de la communication médias,
- Sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes,

Point n°02 : Débat d'orientations budgétaires (pour délibération)



Au niveau opérationnel : Pôle Animation, sensibilisation et communication

1. Projet « sensibilisation du grand public et des scolaires à la biodiversité »

Scolaires

- Co-construction d'un plan de sensibilisation en milieu scolaire,
- Animation des aires éducatives (*dont formation des référents*)
- Organisation d'évènements de sensibilisation (*projections, journées d'activités ou encore visite de sites*)
- **Dépenses 2024 : 202 815€**
 - Communication : 77 100€
 - Sensibilisation (dont formations) : 68 215€
 - Evènements : 57 500€

Mme AMIREILLE-JOMIE demande quelle est la politique de communication de l'ARB-IG sur le sujet des aires éducatives, car les acteurs ne semblent pas forcément connaître le dispositif. Or, elle pense que l'ARB-IG a toute légitimité pour le faire connaître.

Mme AMBROISE explique que l'ARB-IG est dans le GRAE (Groupe Régional sur les Aires Éducatives) tout comme l'OFB, le rectorat et la DEAL ; que des actions sont menées auprès des professeurs pour leur expliquer ce dispositif et les convaincre de le rejoindre. Mme AMBROISE en informe aussi les collectivités qu'elle rencontre dans le cadre de ses missions.

M. BARTHELAT complète en expliquant que la communication auprès des professeurs est à la main du rectorat, qui relaie dans le réseau des écoles sans que l'OFB ou l'ARBIG n'aient de leviers d'actions dessus.

La Présidente complète en expliquant que l'ancienne première ministre, Mme Elisabeth BORNE, a demandé qu'il y ait 20 000 aires éducatives en France d'ici 2030, sachant qu'il y en a actuellement 2 000 sur tout le territoire. En Guadeloupe, nous sommes bien avancés sur le sujet. Tout comme pour les ABC, grâce notamment à l'appui du PNG. Elle rappelle d'ailleurs que des moyens conséquents ont été alloués à l'OFB pour poursuivre la montée en puissance des ABC sur le territoire français. En effet, le budget est passé de 5 à 15 millions d'euros.

M. BARTHELAT confirme que nous avons entre 40 et 45 aires éducatives terrestres et marines sur le territoire, quand la Martinique vient d'obtenir sa première aire marine. Il confirme aussi qu'au niveau des ABC, ce sont près de la moitié des communes de l'archipel qui sont concernées.

Mme AMBROISE présente ensuite le projet « animation des réseaux de la biodiversité » et indique notamment que les labels spécifiques comprennent l'agrément des associations pour la protection de l'environnement ou encore entreprises engagées pour la nature.

Point n°02 : Débat d'orientations budgétaires (pour délibération)



Au niveau opérationnel : Pôle Animation,
sensibilisation et communication

2. Projet « animation des réseaux de la biodiversité »

Associations

- Organisation d'une journée de cohésion,
- Réalisation d'un plan de formation,
- Accompagnement à l'obtention de labels spécifiques

Entreprises

- Soirée multi-acteurs autour de la biodiversité (juin 2024)
- Formation des entreprises

Dépenses 2024 : 29 000€

- Formations : 17 000€
- Evènements : 12 000€

Mme PENCHARD demande s'il est prévu que l'ARB-IG permette de faire connaître les associations actives du territoire sur lesquelles la force publique peut compter en cas de besoin. Elle pense que l'ARBIG doit faire ce boulot de promotion des associations auprès des acteurs, afin que ces derniers puissent faire appel à elles.

La Présidente confirme que c'est l'objectif notamment pour l'obtention de « l'agrément des associations de protection de l'environnement », ce qui permettrait d'avoir plus d'associations pouvant siéger dans des conseils d'administration. Actuellement, ce sont les mêmes que nous retrouvons dans tous les organes de décisions.

Mme AMBROISE complète en indiquant que cette action de promotion des associations auprès des autres acteurs a été faite lors de la soirée du 11 mai 2023 durant laquelle 5 associations ont pu présenter leurs missions et besoins aux acteurs publics et entreprises présents ce jour-là. Certaines entreprises s'étaient notamment rapprochées d'associations pour les aider financièrement.

Mme SENE indique qu'il faudra alors écrire « accompagnement à l'obtention d'agrément et de labels spécifiques » sur la présentation.

Mme PAVIS précise d'ailleurs que bien que les associations soient reconnues au niveau national, cet agrément n'est valable que sur un territoire défini comme la Guadeloupe.

Mme HEC souligne le travail important réalisé en Guadeloupe, sous l'impulsion de la Présidente Mme GUSTAVE DIT DUFLO, avec l'ensemble des acteurs du territoire. Elle indique aussi qu'AGO, au travers d'un projet INTERREG, a recensé les divers outils de sensibilisation développés par les acteurs de la biodiversité dans la Caraïbe. Ce projet s'intitule CAMACATA. Elle envoie le lien dans la conversation zoom (<https://sanctuaire-agoa.fr/editorial/camacata>)

La Présidente remercie Mme HEC mais souligne que des acteurs sont investis depuis des années sur le territoire et que c'est grâce à eux que la Guadeloupe en est là. Elle cite

notamment le Parc National de Guadeloupe qui a fêté ses 35 ans, l'ONF, le conservatoire du littoral, la DEAL ou encore le pôle relais zones humides tropicales.

Mme HEC se questionne sur les échanges avec les autres ARB et sur l'intérêt d'inviter les autres territoires ultramarins à participer aux CA de l'ARBIG. Cela leur permettrait de voir comment cela se passe.

La Présidente trouve que c'est une proposition politiquement compliquée à mettre en œuvre. De plus, les autres DOM sont à des niveaux différents quant à l'avancée de leur agence de la biodiversité. L'ARB de la Réunion est lancée depuis mai 2023, le recrutement de la directrice vient d'être réalisé ; elle est donc en train de lancer la structure de manière opérationnelle. Pour la Martinique, le préfigurateur est en cours de recrutement. M. BARTHELAT a même participé au jury ; la décision finale revenant à la CTM. La Présidente explique ensuite que la Guyane constitue pour l'instant une déception. En effet, le territoire doit faire un choix entre la protection de sa riche biodiversité et ses intérêts économiques avec des lobbys forts qui voudraient qu'il n'y ait plus de protection de la biodiversité pour se développer pleinement. En tout état de cause, le club des « ARB Outre-Mer » a été officiellement lancé lors du séminaire Outre-Mer de l'OFB à la Grande Motte en décembre 2023.

Mme MUSQUET se demande si cela est pertinent de créer de nouveaux outils de sensibilisation car à l'ONF, par exemple, ils ont 2 mallettes pédagogiques qui ont été créées depuis 15 ans et qui sont des outils très intéressants et appréciés. Le problème c'est de trouver les crédits pour les dupliquer et les mettre à disposition des écoles et de prévoir les coûts d'animation associés. Il y a aussi une difficulté de mobilisation du rectorat.

Mme AMBROISE répond qu'il s'agit surtout d'une mallette pédagogique concernant « les inventaires naturalistes ».

La Présidente confirme que M. GERARD avait identifié les difficultés des acteurs à répliquer les outils pédagogiques créés, car des moyens financiers sont mobilisables pour la création, mais pas pour la diffusion. Elle informe aussi que M. ANTOINE a quitté son poste au rectorat et qu'une nouvelle agente est arrivée pour le remplacer. Cette dernière, se rendant compte de la charge de travail, est en train de renforcer humainement le pôle « éducation au développement durable » du rectorat.

Mme MUSQUET confirme et explique que le rectorat a signé une convention avec les acteurs de la biodiversité dont l'ONF, le parc national de Guadeloupe ou encore l'OFB qui avait pour objectif d'identifier l'ensemble des outils pédagogiques qui existent en Guadeloupe et ainsi créer un réseau d'outils. Il lui semble pertinent que l'ARBIG intègre cette convention.

Mme AMBROISE poursuit sur la présentation du projet « ORBIG : collecte, valorisation et diffusion des données.

Point n°02 : Débat d'orientations budgétaires (pour délibération)



Au niveau opérationnel : Pôle Observatoire régional de la biodiversité

Projet « ORBIG : collecte, valorisation et diffusion des données »

Mise en œuvre du programme d'actions

- Réalisation de 8 indicateurs et d'1 panorama
- Montée en compétences des agents
- Achat d'équipement informatiques nécessaires à l'analyse de données
- **Dépenses 2024 : 37 597€**
 - Prestations (analyse et formations) : 37 597€

Kanell AMBROISE présente ensuite les 5 grandes missions d'un conservatoire botanique reconnu nationalement et les différents projets prévus pour cette année 2024 afin d'obtenir l'agrément.

Point n°02 : Débat d'orientations budgétaires (pour délibération)



Au niveau opérationnel : Pôle Conservatoire botanique des Îles de Guadeloupe

Projet « préfiguration du CBIg »

Mise en œuvre des 5 missions d'intérêt général d'un CBN :

1. Développer et améliorer les connaissances
 - Création d'un réseau des acteurs de la botanique
 - Inventaires généraux (ZNIEFF, etc.)
 - Inventaires ciblés (mission canopée, LPRIG, ABC)
 - Surveillance des peuplements et des populations (suivi des dynamiques forestières, multipartenaires)
 - Cartographie des habitats et des végétations (zones humides, etc.)
 - Gestion des collections (diagnostic et plan d'actions)

Point n°02 : Débat d'orientations budgétaires (pour délibération)



Au niveau opérationnel : Pôle Conservatoire botanique des Îles de Guadeloupe

Projet « préfiguration du CBIG »

Mise en œuvre des 5 missions d'intérêt général d'un CBN :

2. Gérer et valoriser les données
 - Pôle thématique flore (compilation des données, mise en réseau, etc.)
 - Organisation en bases de données (index flore Guadeloupe, etc.)
3. Contribuer à la gestion conservatoire et à la restauration écologique
 - Accompagnements des acteurs locaux (gestionnaires d'espaces naturels, collectivités, etc.)
 - Projets de conservation (cf. projet BestLife en cours)

Point n°02 : Débat d'orientations budgétaires (pour délibération)



Au niveau opérationnel : Pôle Conservatoire botanique des Îles de Guadeloupe

Projet « préfiguration du CBIG »

Mise en œuvre des 5 missions d'intérêt général d'un CBN :

4. Appuyer par l'expertise scientifique et technique les politiques publiques
 - Appui des gestionnaires publics et instances réglementaires dans l'analyse de demandes réglementaires
 - Révision de la liste des espèces protégées
 - Participation à l'élaboration des documents stratégiques locaux
5. Communiquer, sensibiliser, mobiliser
 - Module d'accès à l'inventaire de la biodiversité sur le site internet de l'ARB-IG
 - 3 autres projets en étude (créolisation d'application, etc.)

Point n°02 : Débat d'orientations budgétaires (pour délibération)



Au niveau opérationnel : Pôle Conservatoire botanique des Îles de Guadeloupe

Projet « préfiguration du CBIG »

Mise en œuvre des 5 missions d'intérêt général d'un CBN :

- **Dépenses 2024 : 149 687 €**
 - Prestations : 27 520€
 - Locations : 10 054€
 - Equipements : 101 713€
 - Déplacements : 10 400€

Mme PENCHARD indique que les chiffres entre le rapport d'orientations budgétaires (ROB) envoyé et le support de présentation projeté ne sont pas les mêmes.

Mme AMBROISE confirme, car dans le ROB, les chiffres contiennent les dépenses de personnel ce qui n'est pas le cas dans la présentation projetée. Mais, elle prend bonne note du manque de cohérence.

Mme MUSQUET se demande quand est prévu le dépôt de la demande d'agrément.

Marc GAYOT répond qu'il est prévu de déposer le dossier à la fin du mois d'avril. Il a eu des échanges avec le ministère confirmant que le projet présenté est perçu favorablement par les services.

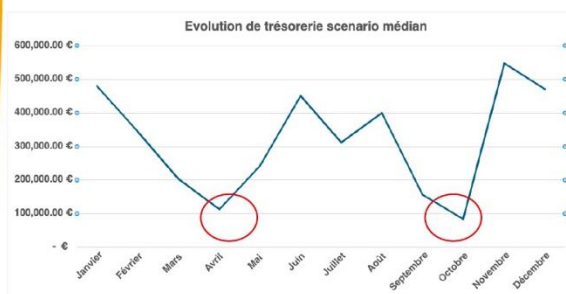
Mme AMBROISE poursuit sur la présentation financière. Elle indique donc que les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 2 426 700€, sachant qu'elles vont encore évoluer à la marge. Elle précise aussi que 2 points d'alerte ont été identifiés au niveau de la trésorerie : avril, avant le versement des dotations statutaires et octobre, au pic des dépenses pour le projet « la planète revisitée des îles de Guadeloupe ». Un suivi mensuel sera donc effectué par la direction.

Point n°02 : Débat d'orientations budgétaires (pour délibération)



Au niveau financier

Dépenses		
Code chapitre	Libellé Chapitre	Montants
011	Charges à caractère général	1 297 400,00 €
012	Charges de personnel	992 700,00 €
65	Autres charges de gestion courante	19 100,00 €
21	Immobilisations corporelles	117 500 €
Total des opérations réelles		2 426 700,00 €



Surveillance mensuelle de la trésorerie de l'ARBIG, avec 2 points d'alerte identifiés :

- Avril : avant le versement des dotations annuelles,
- Octobre : au pic des dépenses pour le projet LPRIG

Mme **AMBROISE** présente ensuite les recettes prévisionnelles pour l'exercice 2024 s'élevant à 2 786 757,63€. Sachant qu'elles vont évoluer au vu des retours positifs à des demandes de financement pour le projet « la planète revisitée des îles de Guadeloupe ». Par ailleurs, les avances FEDER représentent 41% des recettes prévisionnelles.

Point n°02 : Débat d'orientations budgétaires (pour délibération)



feuille de route 2024

Au niveau financier

RECETTE	MONTANT
Investissement	48 538,19 €
Remboursement programme FSE 2022-2023 (Equipement)	48 538,19 €
Fonctionnement	2 738 219,44 €
Résultat 2023 reporté	606 095,31 €
Dotation Région	300 000,00 €
Dotation OFB	300 000,00 €
Dotation DEAL	30 000,00 €
Dotation Département	200 000,00 €
Subvention DEAL Solde préfiguration CBIG 2023	25 000,00 €
Subvention DEAL préfiguration CBIG 2024	37 500,00 €
FOM Ingénierie de projet	46 500,00 €
Avance 20 % FEDER Projet "La Planète revisitée des Îles de Guadeloupe"	317 831,68 €
Avance 20 % FEDER Projet "Animation des réseaux de la biodiversité"	75 513,72 €
Avance 20 % FEDER Projet "Sensibilisation à la protection de la biodiversité"	335 481,77 €
Avance 20 % FEDER Projet "Observatoire régional de la Biodiversité"	77 799,86 €
Avance 20 % FEDER Projet "Dispositifs engagés pour la nature"	55 146,77 €
Avance 20 % FEDER Projet "Préfiguration d'un conservatoire botanique pour la Guadeloupe"	196 392,33 €
Avance 30 % Projets BEST Life Renforcement et pépinière Pointe-à-Pitre	32 958,00 €
Solde subvention la nuit de la biodiversité 2023	2 000,00 €
Subventions publiques Projet LPRIG	40 000,00 €
Mécénat Privé Projet LPRIG	60 000,00 €
TOTAL DES RECETTES	2 786 757,63 €

Mme **SENE** demande que les demandes d'avances soient considérées avec précaution, au vu des délais toujours plus importants qu'initialement prévus dans le traitement des

dossiers FEDER. Elle suggère d'envisager une approche qui limiterait les avances aux projets "La planète revisitée des îles de Guadeloupe" et "Conservatoire botanique".

Mme AMBROISE indique qu'elle a fait le travail de simulation. En cas de non-avance sur les dossiers FEDER, les recettes s'établiraient à 1 728 591,50€. En tenant compte des 20% d'avance pour les projets susmentionnés, les recettes s'établiraient à 2 242 815,51€ ; permettant de couvrir les dépenses 2024, sachant que certaines d'entre elles seraient alors annulées ou reportées à 2025.

La Présidente demande s'il y a des questions supplémentaires. En l'absence de retour, elle soumet la délibération au vote.

Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB		Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Caroline FOURCADE
CDL	Médhy BROUSSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	
Association agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	En cours de remplacement	Pauline COUVIN
FD de chasseurs GPE	Patrick PHILIS	Tony GAYADINE
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
Présent	7 (5 titulaires + 2 suppléants)	
Visio	9(7 titulaires+2 suppléants)	

Nombre de votants : 16

Ne prends pas part au vote : 0

Nombre de suffrage exprimés : 16

Contre : 0

La Présidente passe au point suivant.

Point N°3 : Approbation de la demande de financement au Fonds Outre-Mer

La Présidente laisse la parole à Madame Kanell AMBROISE.

Mme AMBROISE explique que pour soutenir et renforcer son expertise au service des projets, l'ARB-IG a fait appel à un dispositif dédié à l'appui et au conseil aux collectivités des Outre-

mer sur les budgets du Fonds Outre-mer. Le concours de ce fonds sera mobilisé en 2024 et 2025 via l'Agence Française de Développement suite à l'approbation de la demande pour un montant global autorisé de 137 000€. L'accompagnement du FOM comporte deux volets. Le premier étant l'intervention d'expertises externes (sur les volets administratif, budgétaire et RH), semblable à la prestation en cours avec STRATORIAL, pendant 2 ans pour un montant global de 75 000€. Le deuxième étant la prise en charge de la rémunération d'un ingénieur projet qui pourra être recruté à l'ARBIG pour 62 000€ sur une année et qui aura la charge, en particulier, du suivi administratif et financier des projets FEDER.

La Présidente demande s'il y a des questions. En l'absence de retour, elle soumet la délibération au vote.

Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loic TONTON	Valérie SAMUEL CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB		Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Caroline FOURCADE
CDL	Médhy BROUSSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	
Association agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	En cours de remplacement	Pauline COUVIN
FD de chasseurs GPE	Patrick PHILIS	Tony GAYADINE
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
Présent	7 (5 titulaires + 2 suppléants)	
Visio	9(7 titulaires+2 suppléants)	

Nombre de votants : 16

Ne prends pas part au vote : 0

Nombre de suffrage exprimés : 16

Contre : 0

La Présidente passe au point suivant.

Point N°4 : Délibération pour intérim en cas de vacation de la direction de l'ARB-IG

La Présidente laisse la parole à Madame Kanell AMBROISE.

Mme AMBROISE explique qu'au sein d'un établissement public de coopération environnementale, la direction assume de nombreuses missions, comme s'assurer de la programmation et l'exécution de l'activité de l'établissement public, être l'ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement public ou encore préparer le budget. Aussi, en cas de vacation liée à un congé de maladie, à des congés annuels ou pour tout autre motif pouvant impacter la continuité de direction, il semble important de prévoir un intérim assuré par un chef de service au sein de la structure. Comme évoqué plus tôt, la délibération est valable jusqu'à l'adoption des nouveaux statuts, prévoyant cette clause.

Mme PENCHARD demande si cela est provisoire.

Mme SENE annonce qu'elle ne souhaite pas que nos actes administratifs soient viciés et qu'aucun risque juridique ne soit pris.

La Présidente demande s'il y a des questions.

La Présidente soumet la délibération au vote.

Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB		Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Caroline FOURCADE
CDL	Médhy BROUSSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	
Association agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	En cours de remplacement	Pauline COUVIN
FD de chasseurs GPE	Patrick PHILIS	Tony GAYADINE
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
Présent	7 (5 titulaires + 2 suppléants)	
Visio	9(7 titulaires+2 suppléants)	

Nombre de votants : 16

Ne prends pas part au vote : 0

Nombre de suffrage exprimés : 16

Contre : 0

La Présidente annonce le point suivant.

Point N°5 : Récapitulatif des conventions et engagements passés par le directeur de l'ARB-IG depuis le CA du 06 décembre 2023

La Présidente laisse la parole à Madame Kanell AMBROISE.

Mme AMBROISE présente le récapitulatif des conventions et engagements passés depuis le dernier CA.

Point n°05 : Récapitulatif des conventions et engagements passés (pour information)



Récapitulatif des contrats, conventions et transactions du 24/11/23 au 12/02/2024 (conformément à la délibération 2023-15 du 21 juin 2023 du conseil d'administration de l'ARB-IG)				
Date	Objet	Tiers	Montant TTC	Remarque
09-nov-23	Arrêté DEAL/RN2023-318	DEAL	13 760,00 €	Subvention pour la révision liste espèces protégées flore par le CBIG
21-déc-23	Dépôt Dossier de demande d'aide Européenne Projet "LPRIG"	Région Guadeloupe Instruction FEDER	1 869 592,15 €	N° Portail : 43331
05-janv-24	Dépôt concept Note AAP Best Life "restauration d'espèces végétales à très forte valeur patrimoniale en Guadeloupe"	Plateforme UICN	104 047,00 €	Code candidature CN 735
05-janv-24	Dépôt concept Note AAP Best Life "Lapwent Lokal, pépinière des Caraïbes"	Plateforme UICN	15 000,00 €	Code candidature CN 732 ARB-IG codemandeur Commune de Pointe-à-Pitre
09-janv-24	Dépôt Dossier de demande d'aide Européenne Projet "Dispositifs engagés pour la nature"	Région Guadeloupe Instruction FEDER	324 392,76 €	N° Portail 43240
18-janv-24	Avenant N° 1 Conventions d'accueil 3 agents ARB-IG à l'INRAE	INRAE	3 600,00 €	Prolongation convention d'accueil jusqu'au 30/06/24 Loyer 200 €/mois/agent
06-févr-24	Dépôt Dossier de demande d'aide Européenne Projet "Observatoire régional de la biodiversité des îles de Guadeloupe:"	Région Guadeloupe Instruction FEDER	538 193,22 €	N° Portail : 44089

Point N°6 : Point d'information sur l'évolution statutaire de l'ARB-IG

La Présidente présente la situation en cours sur l'évolution statutaire de l'ARB-IG et notamment les échanges avec le contrôle de légalité.

**Point n°06 : Point d'information sur
l'évolution statutaire de l'ARBIG
(pour information)**



Après une première année d'exercice de l'agence qui a révélé quelques carences en matière de continuité du service public, et suite à l'accompagnement dont a bénéficié l'ARB-IG, il a été décidé de les modifier afin de préciser certains articles. Il s'agissait, en particulier, de renforcer la représentation du Conseil départemental au sein du conseil d'Administration (CA) et de compléter ainsi les dotations annuelles à l'ARB-IG par un financement de ce dernier.

Cette évolution devait permettre à l'ARB-IG une meilleure couverture de ses missions. Le projet de modification des statuts, adopté par le CA de l'ARB-IG du 12 octobre 2023 (référence 2023-21), était en cours d'adoption par ses membres fondateurs (Conseil régional et OFB) ainsi que par le Conseil départemental pour permettre la modification des statuts par l'Etat, par voie d'arrêté préfectoral.

Le contrôle de la légalité a demandé le retrait de la délibération de l'ARB-IG n°2023-21 du 12 octobre 2023, portant modification des statuts de l'ARB-IG. Cette demande est motivée par la non-conformité estimée de la délibération de l'ARB-IG n°2023-21 à l'article R1431-3 du CGCT

**Point n°06 : Point d'information sur
l'évolution statutaire de l'ARBIG
(pour information)**



Pour le contrôle de la légalité, le changement de statut du Conseil départemental qui passe de simple membre au sein du CA à celui de membre fondateur apportant une dotation de fonctionnement équivalent à une procédure d'adhésion qui doit respecter les étapes suivantes :

1. Délibération du CA de l'ARB-IG entérinant l'adhésion du Conseil départemental à l'ARB-IG ;
2. Délibérations concordantes des assemblées des Conseils régional et départemental et du CA de l'OFB entérinant cette adhésion ;
3. Modification des statuts de l'ARB-IG par le CA de l'ARB-IG ;
4. Délibérations concordantes des assemblées des Conseils régional et départemental et du CA de l'OFB entérinant cette évolution statutaire ;
5. Arrêté préfectoral approuvant l'adhésion du Conseil départemental et l'évolution statutaire de l'ARB-IG.

De plus, le contrôle de la légalité considère que la rédaction de l'article R1431-4 du CGCT implique la présence d'au moins 2 représentants du personnel au sein du CA. Cette situation provient de la rédaction initiale des statuts de l'ARBIG validés en 2021 par le contrôle de la légalité.

**Point n°06 : Point d'information sur
l'évolution statutaire de l'ARBIG
(pour information)**



Une réponse a été co-construite avec le cabinet STRATORIAL. Elle reprend les éléments suivants :

La procédure entamée par nous, ARB-IG et le cabinet STRATORIAL, semble toujours, garantir l'application de l'article R1431-3 du CGCT.

En effet, le CA a bien proposé à ses adhérents l'intégration d'un nouvel adhérent, ces statuts doivent bien faire l'objet de délibérations concordantes de l'ensemble des adhérents (anciens et nouveau), avant une approbation par arrêté préfectoral.

Tout ceci constitue la substance de la procédure prévue à l'article R1431-3 du CGCT. Certes, cette méthode ne distingue pas formellement la proposition d'une nouvelle adhésion de celle de statuts modifiés, mais aucune disposition du CGCT ne prévoit explicitement cette distinction (pas même l'article R1431-3), ni d'ailleurs la forme précise que doit prendre la proposition d'un nouvel adhérent par le CA d'un EPCE.

**Point n°06 : Point d'information
sur l'évolution statutaire de
l'ARBIG (pour information)**



En conclusion, un dialogue a été instauré avec le Contrôle de la légalité et nous sommes en attente de leur retour pour statuer sur les démarches à mettre en œuvre, à savoir :

1. Prendre une délibération individuelle au sein du même CA de l'ARB-IG pour :
 - L'adhésion du Conseil départemental ;
 - La modification des statuts incluant l'adhésion du Conseil départemental,
 - La modification du nombre de représentants du personnel porté à 2
 - La prise en compte de toutes les autres modifications nécessaires présentées en CA du 12 octobre 2023.
2. Délibérations concordantes des assemblées des Conseils régional et départemental et du CA de l'OFB entérinant ces évolutions statutaires;
3. Arrêté préfectoral approuvant l'ensemble des modifications statutaire de l'ARBIG.

La Présidente explique qu'elle attend le retour du contrôle de légalité, notamment de Mme LESCOAT, la semaine du 6 mars. Mme LESCOAT a fait remonter la proposition au secrétaire général.

Mme ARBAU indique qu'il était prévu que le vote des nouveaux statuts passe en plénière de la Région le 27 mars. Elle demande si cela est toujours envisageable ?

Mme AMBROISE répond qu'au vu du CA de mars qui contient notamment le vote du budget, cela paraît compliqué. En effet, l'année dernière nous avons dû attendre le dernier jour légal pour obtenir l'ensemble des signatures des administrateurs.

La Présidente précise que cela ne sera pas possible car quelle que soit la procédure retenue par le contrôle de légalité, il faudra prévoir 2 représentants du personnel, ce qui n'est pas le cas dans la délibération prise par le CA en octobre dernier.

Mme PENCHARD indique que la prochaine plénière est le 14 avril pour le vote du budget. Sachant qu'un vote en commission permanente n'est pas possible.

La Présidente répond qu'il serait bien que nous puissions passer à cette plénière. Elle relancera le contrôle de légalité en début de semaine prochaine si elle n'a toujours pas de retour de leur part.

Point N°7 : Informations sur la conférence des parties (COP) pour la planification de la transition écologique dans l'archipel de la Guadeloupe

La Présidente présente la COP territoriale, les différents étapes et l'implication de l'ARBIG dans cette démarche. Elle précise que d'avoir lancé la COP aussi tôt en Guadeloupe permet d'avoir un accompagnement personnalisé de la part du secrétariat général à la planification écologique (SGPE).

Point n°07 : Informations sur la COP Guadeloupe (pour information)



La COP (Conférence des Parties) a pour objectif de définir régionalement les leviers d'actions alignés avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre et de la préservation de la biodiversité du pays, en intégrant les volets de la planification écologique.

Elle est co-animée par le Préfet et le Président de Régional, avec une mobilisation de leurs services.

Lancée en novembre 2023 en Guadeloupe, la COP se décompose en 4 étapes :

1. Etablir un diagnostic partagé du territoire,
2. Conduire un débat,
3. Choisir les actions à mener à l'échelle infrarégionale
4. Etablir une feuille de route régionale 2030

La Présidente précise que le GT3 nommé « Mieux valoriser et protéger nos écosystèmes » sera copiloté par Danny LAYBOURNE, pour la DEAL, par Francine ARBAU-GARNIER pour la Région et M. PELAGE et elle-même en tant qu'élus régionaux référents. Par ailleurs, 4 sous-thématiques ont été identifiées à savoir la thématique « biodiversité » qui sera co-pilotée par Mélina LAURENT de la DEAL et l'ARBIG, la thématique « eau » co-pilotée par Pascal LI-TSOE de la DEAL et l'Office de l'eau, la thématique « aménagement et renaturation » co-pilotée par Mme REYGNER de la DEAL et M. NICOLAS de la Région ; et enfin, la thématique « forêt et bois » qui sera co-piloté

par l'ONF et Marc GAYOT de l'ARBIG. Il faudra affiner les thématiques qui seront abordées dans chaque sous-groupe et identifier les leviers prioritaires.

Mme AMIREILLE-JOMIE confirme que les équipes de l'office de l'eau seront mobilisées sur le sujet.

Mme MUSQUET confirme la participation de l'ONF au sous-groupe « forêt et bois ».

Point n°07 : Informations sur la COP Guadeloupe (pour information)



En lien avec le Secrétariat Général de la Planification Ecologique (SGPE), la DEAL a avancé sur le travail de décryptage pour les 6 thématiques identifiées :

GT1 : Mieux se déplacer

GT2 : Mieux se loger

GT3 : Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes

GT4 : Mieux produire

GT5 : Mieux se nourrir

GT6 : Mieux consommer

Chaque GT a des missions transversales. Et pour chaque sujet, il existe de nombreux documents réglementaires qu'il conviendra de mobiliser.

La Présidente informe que l'OFB, le PNG, le CDL ainsi que les différentes réserves naturelles sont identifiés comme ressources et seront donc sollicités. Elle évoque notamment l'évènement « COP » du parc national prévu le 12 mars prochain.

Mme SENE indique que cet évènement n'est pas une « COP PNG ». C'est le regroupement des 106 administrateurs du PNG (conseil d'administration, conseil scientifique et conseil économique) réunit en congrès sur le thème « comment aider le territoire à se préparer aux changements globaux ? » qui se rapproche de ceux de la COP territoriale. Cette démarche s'inscrit aussi dans le renouvellement du dispositif « Man & Biosphère ». Ainsi, tous les travaux du 12 mars seront donnés à la DEAL et à la Région pour alimenter la COP.

La Présidente s'excuse de ne pas pouvoir être présente à cet évènement du 12. En effet, elle n'est plus Présidente du CA de l'OFB depuis le 30 janvier dernier et doit donc se faire réélire.

Mme SENE propose qu'elle puisse faire une vidéo qui sera diffusée lors de cette journée.

La Présidente informe qu'elle enverra le tableau des thématiques envoyé par le SGPE. Certaines considérées comme inadaptées à notre territoire ont été filtrées bien que certaines thématiques semblent finalement être intéressantes. C'est notamment Marc GAYOT qui proposait de garder le sujet des haies.

Mme SENE est d'accord avec l'avis de M. GAYOT.

Mme MUSQUET veut comprendre l'articulation avec les autres documents de planification qui existent (SNAP, SNB, SAR, etc.). Elle se questionne sur le rôle de la COP et se demande si les GT doivent partir de l'existant pour faire des propositions ensuite, vu le que volet opérationnel parait évident.

La Présidente répond que l'objectif n'est pas de réinventer le fil à couper le beurre. L'objectif de cet exercice est de sortir des indicateurs pour le territoire, qui seront suivis dans le temps. Pour le sous-groupe « forêt et bois », un des indicateurs pourrait être le suivi des surfaces des espaces forestiers en 2030, 2050, etc. Le gouvernement souhaite que chaque région réponde aux objectifs de la planification écologique et aux engagements internationaux de la France à en tenant compte de ses réalités, en indiquant la progression à laquelle elles s'attendent à progresser sur les indicateurs qu'elles auront elles-mêmes définis.

M. LAYBOURNE confirme qu'il est possible d'utiliser les indicateurs existants en s'assurant qu'ils soient pertinents, facilement mobilisables et suivis dans le temps.

La Présidente informe aussi qu'elle est rentrée dans le groupe de travail au CNB sur le copilotage de la territorialisation de la SNB2030. Elle indique qu'il est reproché aux élus ultramarins de ne pas se mobiliser sur les sujets de la biodiversité. En effet, ils ne sont souvent pas présents aux diverses instances nationales d'où sa participation à ce groupe, malgré son planning chargé. La Présidente rajoute qu'une réactualisation du SRPNB va être lancée pour enfin adopter ce document. Les différents acteurs seront donc sollicités.

Mme MUSQUET indique qu'au niveau national, l'ONF avait retenu qu'il y avait 15M€ sur des mesures forestières particulières. En effet, l'inventaire forestier est obligatoire au niveau hexagonal, mais les DOM n'en bénéficient pas, or des données essentielles comme le captage de carbone sont issues de cet inventaire. Des échanges avec l'IGN doivent avoir lieu, car l'outil n'existe pas ici. L'ONF n'a pas d'échos au niveau local de la situation, aussi Mme MUSQUET demande si la Présidente n'en a pas au niveau national.

La Présidente informe qu'elle a été invitée au comité national « forêt et bois » et peut donc confirmer que le sujet de cartographie forestière a été porté au niveau national. Cependant, elle rappelle que le ministre de l'Économie a annoncé 10 milliards d'économies pour l'année 2024 dont 2 milliards sur la partie transition écologique. Selon la Présidente, le meilleur allié est le ministère des Outre-Mer qui pourrait porter le sujet avec l'OFB.

Mme PENCHARD se questionne sur les économies pour les Outre-Mer, notamment par rapport à l'eau.

La Présidente confirme que les sommes du plan « eau dom » restent inchangées.

Danny LAYBOURNE partage aux administrateurs qu'il a reçu l'information le matin même qu'il y avait 28 millions d'euros d'annulation au niveau national sur le BOP 113 fonds verts spécifique à la SNB2030. Il n'y a pas encore de déclinaison de ces annulations par Région.

Point n°07 : Informations sur la COP de la planification de la transition écologique (pour information)



Calendrier prévu :

- 23 février : séance de travail avec les pilotes identifiés
- Mars à juillet : démarrage des travaux
- Septembre à octobre : mise en cohérence des résultats,
- Novembre à décembre : remontée des livrables à la SGPE

Point N°8 : Calendrier des prochains CA pour l'année 2024

La Présidente présente le calendrier suivant récapitulant les dates des CA pour l'année 2024.

Point n°08 : Calendrier des prochains CA pour 2024 (pour information)



Dates	Points clés à l'ordre du jour
1er mars 2024	CA OB
22 mars 2024	CA Budget
4 juin 2024	CA
11 octobre 2024	CA
6 décembre 2024	CA

Mme AMBROISE rajoute qu'un potentiel CA serait à prévoir en avril 2024 pour des sujets spécifiques au projet « La planète revisitée des îles de Guadeloupe » et les marchés à passer dans ce cadre.

La Présidente précise que ce sera un CA très court.

La Présidente demande s'il y a d'autres questions.

En l'absence de demande de parole, **la Présidente** remercie les membres du conseil d'administration, et l'ordre du jour ayant été épuisé, lève la séance à 10h59.

Fait à Gourbeyre, le 28 mars 2024

La Présidente du conseil d'administration de l'ARB-IG



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO